

1984

à faire
un: Etude de la fertilité
vétérinaire en Nouvelle Calédonie
IEMVT, Nouméa

CHAPITRE I

L'ELEVAGE BOVIN

par J.P. DUBOIS
Géographe ORSTOM

C.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 17.482
Cote : B

-7 MAI 1985

1. Historique

Dès avant la prise de possession (1853), du bétail avait été introduit en Nouvelle-Calédonie. C'est le santalier anglais PADDON qui passe pour avoir importé les premiers bovins, de provenance australienne, sur l'île Nou où était son principal comptoir. La mission mariste de Balade, fondée en 1843, avait semble-t-il un peu de bétail également. Un nommé RALPH aurait introduit les premiers Durham à Magenta, et ATKINSON les premiers Hereford à la Tamoia. La plupart des éleveurs étaient alors d'origine anglo-saxonne ; le premier grand éleveur français, Timothée CHEVAL, qui obtint en 1861 une concession de 2500 hectares dans la plaine de la Tontouta, était lui-même passé par l'Australie, d'où il fit venir une centaine de têtes de bétail. L'Annuaire de la Nouvelle-Calédonie de 1872 donne une "liste des propriétaires de bestiaux" qui s'élève à 88 personnes (pour une superficie totale attribuée à la colonisation de 105.000 hectares) ; on y trouve également le chiffre de 6419 boeufs et vaches importés dans la colonie de 1860 à 1871.

La demande de viande est forte, surtout depuis l'installation du Bagne, et l'élevage extensif constitue la forme d'exploitation des terres la plus rentable. Le cheptel augmente très rapidement : en 1881, on trouve dans le journal l'Indépendant un "tableau de répartition pour la fourniture de viande" qui comporte 95 éleveurs pour 104.000 têtes de bétail, et 196.000 hectares de terres aliénées (soit une densité étonnante de 1,9 ha par tête, mais l'on peut penser qu'à cette époque, la surface réellement pâturée était sans doute supérieure au chiffre des aliénations de terres officielles). C'est alors que se constituent les très grandes stations d'élevage, en particulier celles possédées par Gratien BRUN, qui eut jusqu'à 25.000 têtes de bétail, et le domaine de Ouaco, alors aux mains de la Société Franco-Australienne DIGEON, qui couvrait 26.000 ha.

Dans les années suivantes, c'est la crise : séquelles de la révolte de 1878, difficultés dans le secteur minier, baisse de la demande. Les cours s'effondrent et les pâturages surchargés s'épuisent ; on crée l'usine de conserves de Ouaco pour résorber le bétail en surnombre. La tendance s'inverse

B17.482

2

alors très vite, et l'on aboutit à la fin du siècle à la situation de pénurie décrite par LAFFORGUE, qui estime le cheptel entre 50 et 60.000 têtes en 1899. La conserverie de Ouaco est fermée provisoirement en 1900.

Les races de bétail étaient encore exclusivement anglo-saxonnes ; il existait quatre souches : Durham, Hereford, Devon et Angus (cette dernière très peu représentée). Les animaux de race pure étaient très rares ; le troupeau était abâtardi par des croisements menés sans aucune règle. La première introduction de la race limousine daterait de 1905, au Jardin d'Essais de Yahoué. On la trouve ensuite en 1910-1912 chez Edouard UNGER (Station de Goyetta à Pouembout) et dans les stations BALLANDE, à la suite d'autres introductions semble-t-il.

A partir de 1905 se reproduit le scénario de crise : dépression économique générale, baisse de la consommation, chute des cours. Le bétail devient pléthorique, et atteint le chiffre de 150 000 têtes en 1917, record historique. Pendant cette période, on ouvre de nouvelles conserveries pour réduire les excédents ; puis l'élevage s'enlise dans le marasme jusqu'à la grande crise de 1929 : le cheptel régresse à 82.000 têtes.

Il redémarre alors très rapidement : 102.000 têtes en 1931, mais le cours de la viande s'effondre dans le même temps de 5 francs à 1 fr.50 le kg ! Jusqu'à la guerre, le cheptel se maintiendra au-dessus de 100 000 têtes avec un problème constant de manque de débouchés. Arrivent alors les troupes américaines, qui ouvrent un énorme marché ; un brutal excès d'abattages fait chuter le troupeau aux environs de 80.000 têtes en 1943. Dans l'après-guerre, il ne se reconstitue que lentement ; après 1950, les chiffres se stabilisent aux alentours de 100.000 têtes. Avec la réglementation du marché de la viande par le Service de l'Élevage, relayé en 1963 par la création de l'OCEF (Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique), et la fixation de prix d'achat garantis aux éleveurs, les variations spéculatives n'interviennent plus. Seules les grandes sécheresses (1957, 1973, 1977) affectent la lente progression du troupeau, qui s'efforce de répondre à la demande croissante du marché de Nouméa. Dans un contexte de pénurie, les exportations de viande en conserve cessent (fermeture définitive de l'usine de Ouaco en 1962), et dès 1967 il faut recourir à des importations d'Australie et de Nouvelle-Zélande (carcasses congelées et morceaux réfrigérés sous vide).

En 1969, le dénombrement effectué par les brigades de gendarmerie (dernier recensement exhaustif à notre connaissance) faisait apparaître un cheptel total de 120.000 têtes : 110.000 pour 691 stations d'élevage européennes et 10.000 pour l'élevage mélanésien.

A la suite du boom du nickel, et compte tenu d'une augmentation du taux d'abattage (en relation avec le développement de la consommation de veau), il est vraisemblable que le chiffre du cheptel a dû fléchir notablement. Entre les recensements de 1969 et de 1976, la population calédonienne s'est accrue de 32 %, d'où une rapide progression des importations de viandes pendant cette période.

2. Evolution récente et situation actuelle

Assez curieusement, on ne dispose pour les années récentes que de données statistiques fragmentaires et parfois contradictoires. Il a été fait état, depuis environ deux ans, d'estimations alarmistes, tendant à dénoncer la disparition de l'élevage calédonien. Elles ne paraissent pas fondées.

D'après les résultats du Recensement Général Agricole effectué en 1983/84 par la D.T.S.E.E. (résultats encore annoncés comme provisoires, mais qui ne devraient pas subir de modifications notables), le cheptel est d'environ 121.000 têtes. On retrouve ainsi le même niveau qu'au dénombrement de 1969, confirmant sur le long terme une remarquable stabilité.

Les données du recensement comportant une ventilation "hors-tribus" et "tribus", on peut en première approximation assimiler ces catégories aux stations européennes d'une part, à l'élevage mélanésien d'autre part.

Si le recensement du cheptel est exhaustif en ce qui concerne les stations européennes, il n'en va pas de même pour le secteur mélanésien : les élevages importants ont tous été recensés, mais les petits éleveurs n'ont fait l'objet que d'un sondage (au 1/5^e en principe), duquel sont tirées des extrapolations. Celles-ci ne modifient que faiblement le chiffre du cheptel recensé (+ 16 %), mais doublent le nombre des possesseurs de bétail mélanésien (1056 pour 528 recensés).

Sur le total du cheptel (européen + mélanésien), l'incidence de l'extrapolation n'est que de 2 %.

4

L'ensemble des résultats, ventilés par commune, est donné dans le tableau I.

a) les stations européennes (ou assimilées)

Le nombre des exploitations ainsi dénommées en Nouvelle-Calédonie semble avoir peu varié dans le temps :

- 673 en 1952 (SARLIN 1954)
- 664 en 1966 (METRAL 1968)
- 708 en 1977 (Service de l'Agriculture)

Au recensement de 1984, 1084 éleveurs "hors tribus" sont dénombrés, dont 946 possédant plus de 10 têtes de bétail, et 808 plus de 20 têtes.

Il faut en tenir compte, au vu de ces chiffres de 1984, du fait que les petits éleveurs étaient sans doute moins nombreux et moins bien recensés par le passé.

La répartition actuelle des stations selon l'importance du cheptel peut être comparée à celle de 1966, seule année pour laquelle on dispose de quelques données de référence approximativement comparables (à notre connaissance) : en 1966, sur 664 stations pour 103.000 bovins, 36 stations avaient plus de 500 têtes de bétail, et elles détenaient 45 % du cheptel total (moyenne 1273 têtes par station) ; les 628 autres éleveurs, avec moins de 500 têtes chacun, se partageaient les 55 % restants (moyenne : 91 têtes). Il apparaît qu'en 1984 cette situation s'est très sensiblement modifiée : les 47 stations ayant plus de 400 têtes (regrettablement, la limite statistique n'est pas exactement la même) ne représentent que 29 % du cheptel total (moyenne par station : 660 têtes), contre 70 % pour les 1037 autres éleveurs (moyenne : 71 têtes). Certes, ces chiffres ne permettent pas une comparaison vraiment rigoureuse, mais la conclusion qu'on peut néanmoins en tirer est claire : la répartition est beaucoup moins concentrée, et les très grandes stations d'autrefois ont perdu de leur importance au profit d'exploitations de taille plus moyenne. Si l'on compare le nombre de stations possédant plus de 50 têtes de bétail, on en trouve 509 en 1984 contre 375 en 1966, ce qui revient à dire que le nombre d'éleveurs intervenant d'une façon significative dans le total du cheptel s'est notablement accru (les 509 éleveurs de 1984 détiennent 88 % du cheptel total).

En 1966, les 36 stations les plus importantes (plus de 500 têtes de bétail) utilisaient une surface de 250.000 hectares, soit une densité moyenne d'une tête pour 5,5 ha. Les autres (moins de 500 têtes) utilisaient 125.000 hectares, soit une tête pour 2,2 ha. Sur l'ensemble, la densité moyenne s'établissait à une tête pour 3,6 ha (METRAL 1968).

Pour 1984, les résultats disponibles du recensement ne comportent aucune donnée sur les surfaces. Dans l'attente de ces chiffres, on peut avancer les résultats d'un sondage effectué par l'ORSTOM (DUBOIS 1984), qui donne une moyenne de 2,3 ha. par tête pour l'ensemble des surfaces possédées, et 1,7 ha seulement si l'on déduit les superficies non exploitées (c'est-à-dire jamais parcourues par le bétail). Il apparaît donc que les chiffres habituellement cités au sujet de l'extensivité de l'élevage calédonien (chiffres qui prennent en compte la totalité des terres dites traditionnellement "de colonisation", ce qui dépasse de beaucoup la surface aujourd'hui effectivement utilisée pour l'élevage), méritent d'être sérieusement révisés, et que l'intensification est en cours sur une bonne partie des surfaces. "Le tragique gaspillage des terres que constitue l'élevage tel qu'il a été pratiqué en Nouvelle-Calédonie depuis le début de la colonisation", dénoncé par J. BARRAU (1953), s'il subsiste encore en certains endroits, relève de plus en plus d'une vision passéiste qu'il convient de corriger.

En estimant à 200.000 hectares environ la surface actuellement utilisée par les stations d'élevage de type européen, on obtient, sur la base des abat-tages réalisés en 1982, une productivité moyenne de 18 kg de carcasse à l'hectare.

b) L'élevage mélanésien

Sauf quelques rares exceptions, les Mélanésiens, qui n'avaient aucune tradition pastorale, ne se sont intéressés que tardivement à l'élevage bovin. Le cantonnement mis en oeuvre à partir de 1897 ne lui faisait d'ailleurs aucune place. Cependant, dès 1925 le vétérinaire LANG notait que "leur plus ardent désir, pour améliorer leur existence, est de devenir propriétaires de gros bétail et de chevaux" (cité par SAUSSOL). C'est surtout à partir de 1950, à l'époque où commence la politique des agrandissements de réserves, que le cheptel mélanésien se développe. Sur la Grande Terre, il passe de 4.000 têtes en 1951 à près de 10.000 en 1969. Après une période de régression (boom du nickel) on constate depuis quelques années un intérêt de plus en plus marqué, favorisé par les redistributions foncières au profit des Mélanésiens. Les résultats du R.G.A. donnent 14.200 têtes en 1984. Par contre, sur les îles (Loyauté et Ile des Pins) le cheptel aurait régressé de 2000 têtes en 1951 à 1500 en 1969, mais serait remonté à 1700 au recensement de 1984.

Au total, l'élevage mélanésien représente 13 % du cheptel de Nouvelle-Calédonie (en prenant en compte les chiffres extrapolés). Concernant le nombre d'éleveurs, l'extrapolation qui conduit à doubler ce chiffre est peut-être discutable ; on obtient en effet une moyenne de 15 têtes par éleveur (contre 26 avec les données non extrapolées), ce qui semble faible.

Si l'on s'en tient aux chiffres extrapolés, sur un total de 1056 élevages mélanésiens, 306 ont plus de 10 têtes de bétail, et 76 seulement ont plus de 50 têtes.

Les surfaces concernées sont très difficiles à estimer ; il s'agit bien souvent d'un élevage semi-sauvage, en particulier dans les tribus de la chaîne, qui disposent de vastes superficies, mais de faible valeur pastorale.

3. Répartition géographique

La répartition détaillée par commune en 1984 apparaît dans les tableaux I et II. Nous analyserons ici l'essentiel, c'est-à-dire des regroupements régionaux, en considérant leur évolution par rapport au recensement de 1969, dernière année de référence à fournir des données fiables.

Globalement, les données sont les suivantes :

	1969		1984	
	Nb de têtes	%	Nb de têtes	%
Côte Ouest	98.892	82,2	101.089	83,7
Côte Est	19.403	16,1	17.782	14,7
Reste (Sud et Iles)	2.040	1,7	1.927	1,6
TOTAL	120.335	100,0	120.798	100,0

Nous avons regroupé à part le cheptel des Iles et du Sud de Nouméa (communes de Yaté et du Mont-Dore), qui ne fait l'objet d'aucune exploitation économique contrôlée (pas de chiffres d'abattages ; à nuancer cependant par une certaine production laitière près de Nouméa), pour ne conserver que la classique opposition côte Ouest/côte Est.

7

Il apparaît que le cheptel de la côte Est tombe de 16 à 15 % du total, ce qui ne représente qu'une baisse très faible du troupeau, contrairement aux estimations qui avaient été avancées (notons au passage qu'il semble, d'après des chiffres antérieurs, que la part de la côte Est n'ait jamais dépassé 17 à 18 %). Il convient de souligner par ailleurs que la part des Mélanésiens dans l'élevage sur la côte Est est passée de 13 % en 1969 à 35 % en 1984, alors que sur l'autre côte cette part est restée stationnaire (entre 7 et 8 %).

Si l'on regarde de plus près la répartition du cheptel sur les deux côtes, on constate :

a) Sur la côte Ouest, une augmentation globale de 2 %, mais qui recouvre un fort accroissement dans la partie Sud, aux dépens de la partie Nord. En prenant pour limite la commune de Bourail, on obtient :

- de Dumbéa à Bourail (compris) : 59 % du cheptel de la côte Ouest contre 51 % en 1969 (accroissement de 18 %).
- au Nord de Bourail : 41 % du cheptel contre 49 % en 1969 (diminution de 14 %).

Il est indéniable qu'on assiste à une concentration du cheptel européen dans la partie Sud, du fait notamment qu'elle est moins touchée par la réforme foncière, et que les exploitations y deviennent plus performantes.

Un examen plus détaillé, en allant du Sud au Nord, montre des différences significatives ; la zone centrale de Poya à Gomen est la plus touchée, mais l'on constate curieusement, dans l'extrême Nord, un accroissement considérable.

Les données sont rassemblées ci-dessous :

.../...

	% du cheptel en 1969	% du cheptel en 1984	Variation 84/89
Dumbéa - Païta	8,6	10,7	+ 27 %
Bouloupari - La Foa (y compris Sarraméa et Farino)	22,6	26,7	+ 21 %
Moindou - Bourail	19,9	21,6	+ 11 %
Poya - Pouembout - Koné	25,8	19,7	- 22 %
Voh - Gomen	16,0	12,3	- 21 %
Koumac - Poum - Ouégoa	7,1	9,0	+ 29 %
	<hr/> 100 -	<hr/> 100 -	<hr/> + 2 %

(N.B. Ces regroupements ont par ailleurs l'intérêt de faire disparaître les distorsions dues à certaines modifications des limites de communes entre les deux dates considérées).

b) sur la côte Est, c'est l'inverse : les communes les plus au Sud, Thio et Canala, sont les plus touchées par la baisse du cheptel. Globalement, la diminution est de 8 %. On peut distinguer trois ensembles (Sud, Centre et Nord), avec les pourcentages suivants du troupeau total de la Côte Est :

	% du cheptel en 1969	% du cheptel en 1984	Variation 84/69
Thio-Canala	30,0	17,0	- 48 %
Houaïlou-Ponérihouen Poindimié	57,9	65,5	+ 4 %
Touho-Hienghène- Pouébo	12,1	17,5	+ 32 %
	<hr/> 100 -	<hr/> 100 -	<hr/> - 8 %

4. Structure du troupeau

Sur ce point, le R.G.A. ne fournit qu'une ventilation en deux catégories d'animaux : "vaches-mères" (47 %) et "bovins d'un an et plus,

9

autres que taureaux et vaches mères" (28 %). Les 25 % restants ne sont pas précisés.

Par le passé, on ne trouve que des références soit théoriques, soit déduites des chiffres d'abattages.

Du sondage effectué par l'ORSTOM, portant sur un échantillon de plus de 26.000 têtes de bétail (soit 22 % du chiffre du cheptel donné par le R.G.A.), on peut tirer la composition suivante du troupeau (DUBOIS 1984) :

Taureaux	2,0 %
Vaches mères et génisses (plus d'un an)	53,5 %
Veaux (moins d'un an)	22,3 %
Boeufs, vaches de réforme	22,2 %
	<hr/>
	100 -

Cette structure correspond (dans les conditions actuelles d'exploitation du cheptel que nous verrons plus loin), à un troupeau en expansion, parfaitement capable d'assurer dans les années à venir le développement de la production de viande.

Concernant l'évolution des races bovines dans le Territoire, on se référera à l'article de P. METRAL (1968) qui signale qu'à l'exception de quelques troupeaux de race pure, Limousin, Hereford et Devon, le résultat des nombreux croisements à partir des races déjà citées au début de cet article, plus quelques autres, "est un cheptel dit de race mixte, qui est resté fort heureusement exempt de sang brahman" (sic).

Il apparaît cependant que la race Sante Gertrudis (créée aux Etats-Unis avec 5/8 de sang Shorthorn et 3/8 de sang Brahman) fut importée d'Australie sur le Territoire dès 1957, avec une nouvelle introduction plus importante en 1961. Plus récemment (1969 et 1971) fut introduite la race charolaise à la station de Port Laguerre (cf. "Dossier Races", bulletin de l'UPRA n° 4).

Actuellement, l'intérêt des éleveurs se porte essentiellement sur le Limousin, et secondairement sur le Charolais, aussi bien en race pure que pour des croisements industriels. Les races anglo-saxonnes traditionnelles, encore présentes sur un grand nombre de stations, mais le plus souvent très métissées, marquent un net recul. Le Santa Gertrudis est de plus en plus apprécié en raison de sa résistance à la tique du bétail, notamment sur la Côte Est.

Il n'est pas exclu que soient importées, en réponse à l'apparition de souches de tiques résistantes à l'Ethion, d'autres races issues de sang zébu (BRUN et TRONCY, 1984).

Une précision au sujet des races est donnée par le R.G.A. : il s'agit du nombre de vaches de race pure, qui, rapporté au nombre de vaches mères, représente 52 %.

5. La Production

L'abattage et la commercialisation de la viande bovine reposent sur deux circuits complémentaires : l'OCEF, qui détient le monopole de l'approvisionnement de Nouméa (de même que celui de l'importation des viandes), et les bouchers de l'Intérieur, au nombre d'une quarantaine, d'importance très variable, installés dans les localités "de brousse". Nombre d'entre eux sont également éleveurs. Les abattages sont effectués dans quelques 200 tueries particulières, directement sur les propriétés d'élevage, et aussi dans deux tueries aménagées (Ouaco et Poya) où l'OCEF dispose de chambres froides permettant un certain stockage avant acheminement des carcasses sur Nouméa en camion frigorifique. Il va de soi que cette organisation sera profondément modifiée lorsque les abattoirs industriels de Bourail et Païta seront en service.

Pour l'instant, l'OCEF réalise, de façon à peu près constante, environ 70 % des abattages. Si les données statistiques fournies par l'OCEF sont sûres et rapides, celles concernant les bouchers de l'Intérieur sont plus difficiles à obtenir. L'ensemble constitue l'abattage contrôlé ; il conviendrait d'y ajouter une part d'autoconsommation et d'abattage clandestin, impossible à estimer mais qui semble s'accroître.

Les abattages contrôlés totaux (OCEF + Bouchers) étaient d'environ 12.000 têtes par an au début des années cinquante ; à partir de 1965 ; ils se situaient aux environs de 20.000 têtes, pour atteindre un maximum de 25.000 têtes en 1977. Actuellement, ils sont en nette diminution (22.500 têtes en 1981 et 1982, 20.000 seulement en 1983). Le taux d'exploitation du troupeau a dû passer approximativement de 15 à 20 % au cours de cette période ; il est sans doute légèrement en baisse actuellement.

En poids, la progression est moins importante : de 2.500 tonnes (carcasses) dans les années cinquante, la production a atteint 3.800 tonnes en 1977, pour stagner ensuite à 3.400 en 1981, 3.500 en 1982, et 3.300 en 1983.

La différence d'évolution entre le nombre de têtes abattues et le poids-carcasses obtenu est due au développement de la production de veau ; de moins de 25 % au début de la période considérée, les veaux sont passés aujourd'hui à plus de 50 % du total des animaux abattus.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le déficit du Territoire en viande bovine est apparu en 1967, et va être compensé par des importations. De 350 tonnes en 1968, elles atteignent leur maximum en 1973 avec 1 600 tonnes ; elles décroissent ensuite jusqu'en 1978 (780 tonnes) pour remonter jusqu'en 1982 (1 150 tonnes) et retomber à 780 tonnes en 1983 (voir graphique).

La consommation de l'intérieur apparaît à peu près stable ; beaucoup plus faible qu'à Nouméa, elle est compensée par l'autoconsommation et surtout par les produits de la chasse (cerfs, cochons sauvages). Quant aux fluctuations du marché de Nouméa, elles sont régulées par le recours à l'importation. Globalement, si l'on considère les trois dernières années de recensement de la population, on obtient les données suivantes :

	Population recensée	Consommation totale (tonnes)	par hab. (kg)	Part de la production locale (%)
1969	100.579	3.825	32	83
1976	133.233	4.721	35	73
1983	145.368	4.078	28	81

Le fléchissement de la consommation en 1983 est très net ; il est dû en grande partie à l'augmentation des prix de la viande bovine, et à la concurrence des produits de substitution, en particulier le poulet congelé dont on a importé plus de 3.000 tonnes en 1983 (+ 15 % en tonnage et + 22 % en valeur par rapport à 1982).

6. Structure des abattages

Les statistiques distinguent traditionnellement l'abattage des gros bovins (boeufs et vaches) et des veaux. En 1975 fut créée la catégorie "Jeunes Bovins", dans le but d'intensifier la production, avec une rotation plus rapide des animaux sur les pâturages. En prenant pour référence l'année 1976, on obtient l'évolution suivante pour les trois dernières années (en nombre de bêtes abattues) :

	Boeufs	Vaches	JB	Total gros bovins	Veaux	Total général
1976	5.761	3.548	4.381	13.690	7.670	21.360
1981	4.457	4.222	1.266	9.945	12.281	22.226
1982	4.683	4.407	1.111	10.201	12.272	22.473
1983	4.327	3.852	1.195	9.374	10.654	20.028

La structure des abattages a considérablement changé entre 1976 et les trois dernières années ; l'augmentation de la production de veaux entraîne un taux d'abattage des vaches plus important (il passe de 16 à 19 %) ce qui est normal jusqu'à présent, mais il est à craindre que la baisse de la consommation de veau enregistrée en 1983 ne conduise les éleveurs à un abattage excessif des mères, qui pourrait mettre en danger l'évolution du troupeau reproducteur. On remarque également la baisse de la catégorie "jeunes bovins" ; à l'origine, on abattait sous cette dénomination des "gros veaux", dont le poids unitaire se rapproche aujourd'hui de celui des gros bovins. Le poids moyen des bêtes abattues est d'ailleurs en augmentation pour toutes les catégories (en kg/carcasse) :

	Boeufs	Vaches	J.B.	Ensemble gros bovins	Veaux
1976	249	208	132	201	92
1983	257	212	198	231	107

7. Répartition géographique de la production

La ventilation des abattages par commune en 1983 (voir carte) peut être comparée à celle de 1976. On assiste à une chute de production de la côte Est : 8 % du tonnage abattu, contre 13,5 % en 1976. Sur la côte Ouest, on voit diminuer l'importance de la région de Gomen-Ouaco, et de Poya ; les autres régions sont en augmentation, surtout dans le Sud. Au total, les dix communes de la côte Ouest allant de Païta à Gomen représentent en 1983 l'essentiel de la production du Territoire : 2870 tonnes sur 3300, soit 87% (82 % en 1976).

8. Structure de la production selon l'importance des abattages.

L'analyse des abattages en 1983, éleveur par éleveur, a permis de ventiler la production selon l'importance du tonnage abattu. On obtient, pour un total de 719 exploitants ayant abattu du bétail (à l'OCEF et chez les bouchers de l'intérieur), les résultats ci-dessous :

- 35 % ont abattu moins d'une tonne, soit 4 % de la production
- 41 % " " de 1 à 5 tonnes " 22 % " "
- 12 % " " de 5 à 10 tonnes " 19 % " "
- 7 % " " de 10 à 20 tonnes " 20 % " "
- 5 % " " plus de 20 tonnes " 35 % " "

En résumant, 24 % seulement des éleveurs ont abattu plus de 5 tonnes, ce qui représente 74 % du total de la production. Autrement dit, les 3/4 de la production de viande étaient assurés par 172 stations. Si l'on considère seulement les 20 premiers éleveurs du Territoire (dont certains possèdent plusieurs stations), ils produisent à eux seuls environ 30 % de la viande.

Une ventilation approximative entre éleveurs européens et mélanésiens a été tentée. Sous réserve de quelques vérifications, on a trouvé une centaine de producteurs mélanésiens, pour un total de 190 tonnes commercialisées, soit environ 6 % seulement de la production totale. On constate ainsi, en dépit du développement de l'élevage en milieu mélanésien sur le plan des surfaces et du cheptel, que la part du marché qui lui revient

reste très faible, ainsi que la productivité de cet élevage, même en tenant compte d'une autoconsommation sans doute importante.

9. Conclusion, perspectives.

En 1983, la production de viande bovine représentait en valeur 34 % du total des productions du secteur rural calédonien (993 millions CFP sur 2891) ; l'élevage bovin recueillait 56 % des aides et 53 % des prêts consentis dans le domaine rural (source: DIDER 1983). C'est dire l'importance qu'il conserve, malgré les efforts de diversification dans les autres activités rurales.

Cependant, depuis deux ou trois ans on a pu lire dans la presse nombre de déclarations alarmistes annonçant la disparition de l'élevage calédonien, motivées essentiellement par les inquiétudes concernant la réforme foncière. S'il n'est pas contestable que des élevages importants ont disparu, en revanche beaucoup d'éleveurs ont investi et progressé dans la voie de l'intensification. Avec la baisse de la production locale comme des importations (1), due à une chute de la consommation consécutive à une forte augmentation des prix au début de 1983 (2), c'est plutôt le problème de la surproduction, et de la recherche de débouchés, qui se pose actuellement. Peut être retrouve-t-on un cycle pénurie/excédents, tel que ceux constatés par le passé...

Si la structure actuelle du troupeau se maintient, et compte tenu des actions entreprises dans les domaines de la surveillance sanitaire, de l'amélioration génétique, de l'agropastoralisme et de la nutrition des animaux, de la rationalisation des conditions d'abattage, on peut prévoir un développement de la production tant en quantité qu'en qualité. Reste le problème de l'écoulement, dans un environnement économique qui n'est pas favorable. A cet égard, on remarquera que le prix export de la viande de boeuf au Queensland a diminué, en monnaie constante, de 42 % entre 1980 et 1982 (JARRAT et BALL 1983).

Concernant la structure actuelle de la production, il convient d'insister sur la concentration que nous avons observée dans les stations les plus importantes. Dans l'optique d'un développement de la production de viande, tel que préconisé lors des Etats Généraux du Développement, et qu'il s'agisse de la reconquête du marché local comme de l'exportation éventuelle, il est certain que ce sont les élevages les plus importants qui

seront les premiers à même de répondre à cette demande. Il reste bien entendu souhaitable de favoriser le développement des élevages plus modestes, et notamment dans le secteur mélanésien qui attend beaucoup de cette activité, mais les progrès ne peuvent être que lents. Beaucoup d'obstacles devront d'ailleurs être surmontés pour arriver à concilier l'organisation de la société coutumière et les impératifs économiques d'une activité pastorale productive. On peut se demander à cet égard si d'autres solutions que celle des groupements d'élevage, actuellement mise en oeuvre avec des résultats incertains, ne devraient pas être recherchées et proposées au monde mélanésien.

*

* *

- (1) Les importations de viande bovine subsistent pour répondre à une demande spécifique de morceaux dits "nobles" (uniquement sur le boeuf). Elles sont tombées à 255 tonnes pour le 1er semestre 1984, contre 415 tonnes pour le 1er semestre 1983.
- (2) Les prix moyens de la viande au détail ont augmenté de 40 % pour le boeuf et 50 % pour le veau à la suite de la hausse aux éleveurs de Mars 1983.

REFERENCES

- Annuaire de la Nouvelle-Calédonie, 1872.
- ANTHEAUME, 1981. Atlas de la Nouvelle-Calédonie, planche n° 39.
- BARRAU, 1953. L'utilisation agricole et pastorale des terres de la Nouvelle-Calédonie. Etudes Mélanésiennes, n° 7.
- BRUN, TRONCY, 1984. La tique du bétail. Bull. UPRA, n° 4.
- DUBOIS, 1984. Quelques résultats d'une enquête sur la situation de l'élevage des bovins en Nouvelle-Calédonie. Bull. UPRA, n° 4.
- JARRAT, BALL, 1983. Trends in Queensland export cattle prices. Queensland Agricultural Journal, n° 4.
- LAFFORGUE, 1905. L'élevage à la Nouvelle-Calédonie.
- METRAL, 1968. L'élevage en Nouvelle-Calédonie. Revue Agricole de la Nouvelle-Calédonie, n°1.
- SARLIN, 1954. Les pâturages de Nouvelle-Calédonie et leur utilisation extensive. Revue Agricole de la Nouvelle-Calédonie, n° 5-6.
- SAUSSOL, 1979. L'Héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie.
- SAUSSOL, 1981. Atlas de la Nouvelle-Calédonie, planche n° 21.
- Service de l'Agriculture, 1977. Rapport annuel.
- Statistiques OCEF, Service de l'Elevage, Direction du Développement de l'Economie Rurale (DIDER).

Tableau I

Communes	Nombre d'élèves			Effectif bovins		
	Hors Tribus	Tribus (1)	Tribus (2)	Hors Tribus	Tribus (1)	Tribus (2)
2 Bouloupari	65	3	5	13815	64	66
3 Bourail	240	5	5	17122	142	142
4 Canala	4	24	42	441	1050	1080
5 Dumbea	23	-	-	2093	-	-
6 Farino	23	-	-	706	-	-
7 Hienghene	5	62	82	246	1977	2093
8 Houaïlou	54	46	58	2981	2105	2185
9 Ile des Pins	-	18	36	-	230	290
10 Kaala-Gomen	40	67	167	5336	1726	2146
11 Koné	40	17	21	4856	684	700
12 Koumac	82	20	20	4266	534	534
13 La Foa	70	3	3	11087	70	70
14 Lifou	-	31	81	-	538	678
15 Maré	-	25	89	-	254	390
16 Moindou	31	8	12	4233	316	332
17 Mont Dore	17	2	2	162	8	8
18 Nouméa	3	-	-	31	-	-
19 Ouégoa	36	35	71	1729	500	752
20 Ouvéa	-	33	111	-	175	343
21 Païta	65	10	18	8561	94	150
22 Poindimié	30	6	16	2142	127	274
23 Ponérihouen	61	15	19	3862	212	216
24 Pouébo	5	7	19	212	257	321
25 Pouembout	50	5	5	7295	567	567
26 Poum	22	18	24	1064	683	719
27 Poya	39	18	36	5881	560	638
28 Sarraméa	14	4	8	1264	6	12
29 Thio	7	1	1	1456	37	37
30 Touho	7	3	11	135	25	101
31 Voh	50	41	93	3935	754	1018
32 Yaté	1	1	1	11	14	14
TOTAL	1084	528	1056	104.922	13.709	15.876
Côte Ouest	890	254	488	93.243	6.700	7.846
Côte Est	173	164	248	11.475	5.790	6.307
Sud et Iles	21	110	320	204	1.219	1.723

(1) Recensé

(2) Extrapolé

Tableau II - Répartition des effectifs bovins (1)
selon la taille des troupeaux (en nombre de têtes)

Communes	1 à 49	50 à 99	100 à 399	400 et plus	TOTAL	% du Total
2 Bouloupari	479	648	5667	7087	13881	11,5
3 Bcurail	2865	4173	8443	1783	17264	14,3
4 Canala	236	186	1099	-	1521	1,3
5 Dumbea	198	174	140	1581	2093	1,7
6 Farino	381	325	-	-	706	0,6
7 Hienghene	709	225	325	1080	2339	1,9
8 Houaïlou	1478	646	2622	420	5166	4,3
9 Ile des Pins	180	110	-	-	290	0,2
10 Kaala-Gomen	1665	924	3850	1043	7482	6,2
11 Koné	467	589	3758	742	5556	4,6
12 Koumac	1628	1511	812	849	4800	4,0
13 La Foa	666	985	3742	5764	11157	9,2
14 Lifou	376	50	252	-	678	0,6
15 Maré	230	160	-	-	390	0,3
16 Moindou	369	549	2561	1086	4565	3,8
17 Mont Dore	104	66	-	-	170	0,1
18 Nouméa	31	-	-	-	31	0,05
19 Ouégoa	1001	955	525	-	2481	2,0
20 Ouvéa	288	55	-	-	343	0,3
21 Païta	601	510	3596	4004	8711	7,2
22 Poindimié	571	498	1347	-	2416	2,0
23 Ponérihouen	1408	321	2349	-	4078	3,4
24 Pouébo	111	229	193	-	533	0,4
25 Pouembout	354	1078	3907	2523	7862	6,5
26 Poum	740	457	586	-	1783	1,5
27 Poya	754	998	2033	2734	6519	5,4
28 Sarraméa	165	281	830	-	1276	1,1
29 Thio	144	55	391	903	1493	1,2
30 Touho	236	-	-	-	236	0,2
31 Voh	1303	1186	1969	495	4953	4,1
32 Yaté	25	-	-	-	25	0,05
TOTAL	19.763	17.944	50.997	32.094	120.798	100,0
Côte Ouest	13.636	15.343	42.419	29.691	101.089	83,7
Côte Est	4.893	2.160	8.326	2403	17.782	14,7
Sud et Iles	1.234	441	252	-	1.927	1,6

(1) Ensemble hors-Tribus + Tribus. Pour les Tribus, c'est l'effectif extrapolé qui a été pris en compte.